



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Mardi 24 octobre 2017

## **Prévoyance ArianeGroup Une négociation en mode accéléré !**

La Prévoyance est un sujet important, parfois mal connu dans le détail par les salarié(e)s, recouvrant deux domaines distincts :

Le « Petit Risque » → Frais de santé (frais médicaux courants, hospitalisation, optique, dentaire, etc.)

Le « Gros Risque » → Incapacité temporaire, Invalidité, Décès

Mais il est vrai qu'il y a de quoi s'y perdre. Médecin conventionné secteur1 / secteur 2 ou non conventionné, dépassement d'honoraire, BR, ticket modérateur, PMSS, verres simples, verres complexes, inlays / onlays, plafonds OPTAM, maintien de salaire total/partiel, incapacité, invalidité, etc.

En tant que représentants du personnel et participants à la négociation, nous connaissons le contenu de ce dossier technique. Notre principale difficulté est d'expliquer aux salarié(e)s les conditions dans lesquelles se déroulent la négociation et les risques de recul sociaux qui en découlent.

### **Un calendrier de négociation extrêmement tendu**

La direction d'ArianeGroup prévoit un projet d'accord finalisé le 7 décembre 2017, avec 6 réunions entre le 26 octobre et le 30 novembre. Ce calendrier extrêmement tendu pourrait être tenable si toutes les informations nécessaires à la négociation étaient disponibles. Or, ce n'est pas le cas. A titre d'exemple, on ne connaît pas les taux de couverture détaillés des régimes frais de santé des contrats ex-Airbus et ex-Safran. Il est primordial d'obtenir ces informations afin de s'assurer que le reste à charge pour le salarié(e) ne sera pas au final de 10% alors que futur accord prévoirait 5%. Car ce cas de figure est bien réel puisque il correspond au bilan présenté par la direction ArianeGroup et relatif à l'accord du périmètre ex-Safran.

Comment envoyer un cahier des charges aux prestataires le 30 octobre alors qu'il n'y a pas encore eu de réelles négociations sur les niveaux de couvertures et encore moins sur les cotisations ?

A moins que la Direction ait déjà figé SON accord . . .

### **Une première proposition qui fait apparaître des reculs**

Pour le « Petit Risque » et le « Gros Risque », la proposition de la direction présentée lors de la réunion du 17/10/2017 fait apparaître des reculs de couverture notamment par rapport à l'accord Safran. Prothèse auditive, accompagnant enfant en hospitalisation, maintien de salaire en incapacité temporaire de travail, capital majoré en cas de décès ...

Hormis la volonté de la direction de réduire sa part de cotisation et donc de faire des « économies », y compris sur ce thème, nous ne voyons pas ce qui la motive.

**On suppose pourtant que la direction sait que l'on ne choisit pas d'être malade . . .**

Sud Safran / Saint Médard  
05 57 20 79 00  
[sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr)

Sud Safran / Le Bouchet CRB  
01 64 99 10 01  
[sud.sme.crb@numericable.fr](mailto:sud.sme.crb@numericable.fr)

Sud Safran / Vernon  
02 32 21 78 63  
[sudmetaux27@orange.fr](mailto:sudmetaux27@orange.fr)

Sud Safran / Le Haillan  
05 57 20 86 14  
[syndicat@sudindustrie33.fr](mailto:syndicat@sudindustrie33.fr)